BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 12. — JANVIER 1852.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JANVIER 1852,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE LA VILLEGILLE, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

813. Mme la duchesse de Lévis de Mirepoix, présentée par M. Duchesne aîné.

814. M. Paul Leblanc, à Brioude, présenté par MM. Dumoulin et Duchesne aîné.

815. M. Parent du Rozan (Charles-Félix), rue de Bellefonds, n° 30, présenté par M. Duchesne aîné.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin des Comités historiques, nos de septembre et d'octobre 1851.

Bulletin monumental, t. XVII (1851), n° 7.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest, 1851, 3e trimestre.

Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes, par M. Kerwyn de Lettenhove. Extr. du t. XXV des Mémoires de l'Académie des Sciences de Belgique. Br. in-4.

Correspondance.

M^me^ la duchesse de Lévis de Mirepoix exprime le désir de continuer à recevoir les publications de la Société, auxquelles attachait beaucoup d'importance feu M. son mari, membre du Conseil, et que la Société a eu le malheur de perdre, l'an dernier. Le nom de M^me^ de Lévis de Mirepoix sera, suivant son intention, inscrit sur la liste des membres de la Société.

— M. Guessard, en réponse à la demande qui lui avait été adressée, au nom du Conseil, sur les manuscrits laissés par M. Raynouard, fait savoir que ni lui, ni M. Paquet, héritier de tous les papiers de ce savant, n'ont connaissance d'un catalogue ou d'un dictionnaire des villes et même des bourgs de France, avec indication de leurs chartes de Commune et titres de droits municipaux. Tout au plus, pourrait-on glaner çà et là dans des liasses un peu indigestes quelques notes éparses sur le sujet dont il s'agit ; mais ces notes ont dû servir à l'histoire du droit municipal, et il y en a sans doute très-peu d'inédites. Dans tous les cas, elles ne sauraient être utilisées pour une publication prochaine. Il n'y aurait donc pas lieu, du moins quant à présent, de donner suite, pour l'Annuaire de la Société, à la proposition que M. de Blosseville avait bien voulu faire au Conseil, dans la séance d'octobre 1851.

— M. A. Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, fondée et présidée par M. le duc A. de Luynes, remercie le Conseil de la collection des Annuaires qui lui a été envoyée, en échange des publications de cette Compagnie. Il désirerait en recevoir le complément pour les années 1845 à 1848, qui manquent à cet exemplaire. Autant que possible il sera fait droit à cette demande.

— M. Tailliar, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, réclame du Conseil la faveur d'obtenir, au prix de cinq francs chacun, neuf des volumes publiés par la Société de l'Histoire de France, et gratuitement les Annuaires de 1849 à 1852, ainsi que le Bulletin pour la même période. Plusieurs membres font remarquer que cette faveur n'a jamais été accordée. — Renvoi au comité des fonds.

— M. Charma, professeur à la Faculté des lettres de Caen, président de la Société des Antiquaires de Normandie, annonce la découverte récente faite en commun par lui et par M. Mancel, conservateur de la bibliothèque de la ville, de titres importants dans des papiers provenant de la succession du célèbre évêque d'A-

vranches, Pierre-Daniel Huet. Ces pièces seront fort utiles pour une biographie de cet illustre savant. On y remarque des bulles du pape Innocent XII, des diplômes d'emplois, dont quelques-uns signés de Louis XIV, d'autres constatant les titres universitaires et académiques du savant prélat; un bon nombre de lettres, dont soixante et dix entièrement écrites de sa main, et enfin son testament olographe. M. Abel Vautier, qui a voué aux lettres et aux arts un culte aussi généreux qu'intelligent, après avoir enrichi sa belle collection de ces précieux documents, s'est empressé de les mettre à la disposition de MM. Charma et Mancel, qui les étudieront et ne tarderont pas à en rendre un compte détaillé.

— M. L. Lalanne propose au Conseil la publication d'un document manuscrit inédit, intitulé : *Journal du règne de François Ier*. Ce journal, écrit par un bourgeois de Paris contemporain des événements qu'il raconte, commence à l'année 1515, et finit avec l'année 1535. La période de vingt ans qu'il embrasse est précisément la partie du règne de François Ier sur laquelle on a jusqu'ici publié en France bien peu de documents. Il existe de ce journal deux copies conservées à la Bibliothèque nationale. A l'impression, il formerait un volume de 450 pages environ. Les recherches auxquelles M. L. Lalanne s'est livré depuis plusieurs années lui permettraient de terminer cette publication dans un délai assez rapproché, si le Conseil voulait bien l'en charger. Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité de publication.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Bibliographie des Mazarinades, tome III. La feuille 29 et dernière est chez l'auteur;

Orderic Vital, tome IV. Les feuilles 20 à 22 sont chez M. A. Leprévôt.

Daniel de Cosnac, tome Ier terminé, sauf la notice; tome II, feuilles 13, 14 et 15 chez M. Lenormant, commissaire responsable.

Le Bulletin de novembre doit paraître sous très-peu de jours; l'impression est terminée. Il sera écrit à M. Crapelet et à M. de Gaulle pour hâter et régulariser cette publication.

— Le IIIe volume de la Bibliographie des *Mazarinades* faisant partie de l'exercice 1851, la lettre d'envoi de M. le trésorier sera datée du 30 décembre. Les deux volumes des *Mémoires de Cosnac* compo-

seront, avec le 4e d'*Orderic Vital*, la livraison de 1852, et pourront être distribués avant trois mois.

— M. le Président du comité des fonds fait connaître les réponses des membres retardataires auxquels il avait été écrit depuis la dernière séance du Conseil; plusieurs ont acquitté leur cotisation ; les autres, au nombre de six, seront retranchés de la prochaine liste de la Société.

— M. le président de ce même comité donne lecture du rapport demandé par le Conseil sur la question relative au tome IX de l'*Encyclopédie théologique*, publié par M. l'abbé Migne, question soulevée dans la précédente séance.

Ce rapport est discuté et la rédaction en est approuvée; il sera textuellement imprimé dans le prochain n° du Bulletin.

Rapport du Comité des fonds.

« Dans sa séance du 1er décembre 1851, l'attention du Conseil de la Société de l'Histoire de France a été appelée sur la récente publication du 9e volume de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne, dans lequel se trouvent reproduits divers articles insérés dans les Annuaires de la Société, et, entre autres, la Chronologie des papes, qui paraissait presque simultanément dans l'annuaire pour 1852. Le comité des fonds avait déjà pris l'initiative relativement à cet incident; il vous a fait connaître que des explications avaient été demandées par son président à M. Marion, cité dans le volume comme ayant autorisé la réimpression de différentes listes dressées par lui. Lecture a été donnée de la réponse de M. Marion qui affirme n'avoir pas accordé l'autorisation dont il s'agit, et en rejette la responsabilité sur un des membres du Conseil. Le Conseil a pareillement entendu les observations de ce membre, qui a maintenu qu'il s'était cru autorisé par M. Marion ; regrettant, en ce qui le concerne personnellement, d'avoir négligé de réclamer le consentement du Conseil, et déclarant, au surplus, être l'éditeur de *fait* de cette partie du 9e volume de l'Encyclopédie théologique, au lieu et place de M. l'abbé Migne dont le nom devait être entièrement écarté du débat. Telle est, en résumé, l'affaire dont l'examen a été de nouveau renvoyé au comité des fonds.

« Dans cet état de choses, le comité a dû, avant tout, examiner au fond quels étaient les droits de la Société sur les ouvrages édités par ses soins. Très-anciennement déjà cette question avait été

agitée dans le sein du Conseil. A la séance du 6 mars 1837 (Bulletin de 1837, page 35), M. Crapelet fit la proposition suivante :

« M. Crapelet demande que le Conseil veuille bien aviser à un « objet non prévu par le règlement, et qu'il décide que les auteurs « qui auront fait paraître sous les auspices et aux frais de la Société, « l'édition d'un ouvrage quelconque, n'auront pas le droit de traiter « du même travail avec d'autres libraires et éditeurs, ce qui pour- « rait être fort préjudiciable à la Société.

« Le Conseil est d'avis que, quoique non imposé par ses statuts, « cet engagement a été pris d'honneur et tacitement par les auteurs « des ouvrages terminés, ou en train de publication. Il décide qu'à « l'avenir cette formalité sera formellement imposée. »

L'année suivante, les procès-verbaux font mention d'une nouvelle proposition qui n'était, à bien dire, que la conséquence de la première. Voici ce qu'on lit à la date du 2 avril (Bulletin d'avril 1838, page 3) :

« M. Allou fait un rapport au nom de la commission des fonds. « Il termine en proposant que les manuscrits des ouvrages imprimés « pour le compte de la Société, soient, à l'avenir, déposés dans ses ar- « chives. Ce dépôt constaterait le droit de propriété acquis à la So- « ciété sur ces ouvrages par la publication qu'elle en fait à ses frais. « Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Gué- « rard et Crapelet, la proposition est mise aux voix. Le partage égal « des opinions maintient le *statu quo.* »

« Le Conseil, en n'adoptant pas la proposition qui lui était soumise, n'entendait certes pas renoncer à son droit de propriété. Ceux qui repoussèrent cette mesure la considérèrent comme renfermant un doute offensant pour les éditeurs, et, par un sentiment de délicatesse peut-être exagéré, préférèrent s'en rapporter uniquement à *cet engagement d'honneur* qui, à leurs yeux, liait tacitement les auteurs vis-à-vis de la Société : ceux qui, en effet, en livrant leur travail, reçoivent de la Société une rémunération qui constitue un contrat réciproque qu'aucun motif ne saurait les autoriser à transgresser. D'ailleurs, à défaut de conventions spéciales, il faut s'en rapporter aux usages qui règlent la matière. Or, voici dans quels termes s'exprime Renouard dans son *Traité des droits d'auteur*, tome II, page 283 :

« Les auteurs qui écrivent dans les journaux et recueils pério- « diques, conservent le droit de réunir en volumes les articles qu'ils « ont communiqués à ces journaux ou recueils.

« Mais tout en reconnaissant à chaque auteur, à moins de con- « vention contraire le droit exclusif de recueillir et de publier ses

« articles, il faut reconnaître que cet auteur ne pourrait pas en auto-
« riser l'insertion dans un recueil pouvant entrer en concurrence
« avec celui qui les a d'abord employés. La bonne foi, l'équité, le
« droit commun s'y opposent.

« Ce qui vient d'être dit des journaux et revues s'applique éga-
« lement aux dictionnaires, biographies, encyclopédies, répertoires,
« à tout ouvrage enfin formé de la réunion de morceaux émanés
« d'auteurs différents. »

« Il résulte de ce qui précède que le droit de la Société sur les ouvrages qu'elle publie ne saurait être mis en doute; que ce droit est entier pour les travaux originaux, et qu'en ce qui touche les ouvrages tombés dans le domaine public, il comprend tout le travail de notes, éclaircissements, etc., propre aux éditeurs, de telle sorte que ceux-ci ne peuvent en aucune façon les reproduire sans le consentement formel de la Société. Tout au plus, un éditeur pourrait-il se croire fondé à prétendre être relevé de son engagement, dans le cas où l'ouvrage qu'il aurait imprimé dans la collection de la Société serait totalement épuisé. C'est une question que le Conseil aurait à examiner ultérieurement.

« Après avoir établi les droits de la Société vis-à-vis des éditeurs, il semble superflu de s'arrêter à prouver que ce droit subsiste, à plus forte raison, à l'égard des tiers. La propriété, même de simples notes, a, du reste, été consacrée par plusieurs arrêts, notamment par celui de la Cour royale de Paris du 7 novembre 1835, rendu à l'occasion du Voltaire, éd. Beuchot.

« On a invoqué le prétendu silence du Conseil en présence d'une ou même de deux reproductions d'un ouvrage publié par la Société en 1837, et qui aurait été réimprimé presque immédiatement dans des recueils de mémoires. Pour réfuter cette objection, il suffit de comparer l'édition des *Mémoires de Fénin*, publiés par M^lle^ Dupont, avec celles du même ouvrage que renferment la collection Michaud et Poujoulat et le *Panthéon littéraire*. Non-seulement les notes, l'introduction, la notice sur Pierre de Fénin, le glossaire, en un mot, tout ce qui constitue le travail de M^lle^ Dupont ne se trouve pas dans le Fénin, tel que l'offrent les deux recueils en question, mais le texte même, qui a été publié sans la participation de M^lle^ Dupont, est loin de présenter une correction aussi rigoureuse.

« En faisant l'application de ce qui vient d'être dit au cas particulier de la publication de M. l'abbé Migne, il reste acquis que la Société serait parfaitement en droit d'intenter une action à l'éditeur de l'*Encyclopédie théologique*, et qu'il ne saurait exister au-

cun doute sur le succès d'une pareille attaque. Cependant votre comité des fonds croit devoir vous engager à ne pas adopter cette détermination. Il lui a semblé qu'une société qui s'est donné la noble mission de concourir par tous les moyens possibles aux progrès de l'histoire nationale, ne devait pas montrer dans cette circonstance la rigueur dont elle aurait le droit d'user. Quelque préjudiciable que puisse être cette reproduction aux intérêts matériels de la Société, le comité est d'avis que des motifs de convenance faciles à apprécier, peuvent être invoqués contre le recours aux voies judiciaires. Il doit suffire à la Société que son droit de propriété ne puisse être méconnu quand il lui plaira de l'exercer, et, sous ce rapport, toute espèce de satisfaction lui a été donnée, à la dernière séance, par la déclaration spontanée de l'éditeur *réel* du 9e volume de l'*Encyclopédie théologique*, qui a hautement avoué le tort qu'il avait eu de ne pas demander au Conseil une autorisation de reproduction.

« En présence de cette déclaration par laquelle l'éditeur lui-même reconnaît le blâme qu'il a mérité, il semble au comité des fonds qu'il ne reste plus au Conseil qu'à témoigner son regret d'avoir vu un de ses membres donner ce fâcheux exemple. Le comité pense que cet avertissement suffira pour empêcher pareil fait de se reproduire. »

Fait en commission, le 5 janvier 1852.

A. Taillandier, L. Bellaguet, De La Villegille.

La séance du Conseil est levée à cinq heures et demie.

II.

DOCUMENTS ORIGINAUX.

EXTRAIT DU RAPPORT

DE M. LE BARON WALCKENAER,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

sur les Travaux des Commissions de cette Académie pendant le second semestre de l'année 1851.

Lu le 9 janvier 1852.

L'étendue de ce rapport ne nous permettant pas de le reproduire en entier, nous en extrairons seulement les indications relatives

aux travaux de l'Académie qui se rattachent à l'histoire de France.

« La commission chargée de l'examen des manuscrits de Fréret a décidé que les documents et les mémoires de Fréret sur les *États généraux* ne seraient imprimés que par extraits, et que ces extraits seraient faits par le rapporteur.

« La même commission a décidé que l'écrit de Fréret, intitulé *Extrait d'un memoire sur le mot* DUNUM, serait inséré en entier, et que le rapport qui lui a été fait à ce sujet par un de ses membres serait imprimé en tête de cet écrit.

« La commission a également décidé que les recherches de Fréret sur l'*origine des Francs et leur établissement dans les Gaules, sur les mœurs et le gouvernement des Français dans les différents temps de la monarchie,* dont on n'a qu'une édition imparfaite, seraient publiées d'une manière plus complète et plus correcte.

« La *deuxième partie du tome XVII des notices et extraits des manuscrits,* qui est en distribution, contient entre autres travaux, *de nouvelles* (mais très-courtes) *recherches sur la vie et les écrits de Robert Blondel,* par M. Vallet de Viriville.

« La rédaction des tables des matières des quatorze premiers volumes des Notices des manuscrits, est aujourd'hui terminée, et l'une des deux parties dont elle se compose (la partie occidentale) est presque entièrement imprimée.

« L'impression des mémoires présentés par divers savants à l'Académie se continue avec activité. Du *tome III de la seconde série des mémoires présentés par divers savants,* contenant ceux qui concernent les *antiquités de la France,* treize feuilles sont tirées, cinq sont bonnes à tirer; il y a de la copie pour la continuation de ce volume.

« Les tomes I et II de l'édition des *Historiens orientaux des croisades* avancent très-lentement.

« Des *Historiens grecs des croisades,* quarante feuilles sont tirées; il y a de la copie pour vingt feuilles entre les mains de l'éditeur.

« L'impression du tome II des *Historiens occidentaux des croisades* se poursuit avec une promptitude qui n'a été retardée que par la faute de l'imprimerie; treize cahiers ou vingt-six feuilles sont tirées, douze cahiers ou vingt-quatre feuilles sont prêtes à l'être; il y a trois cahiers ou six feuilles en composition, et l'imprimerie a entre les mains quinze feuilles de copie.

« Les *Historiens des croisades,* tant occidentaux qu'orientaux, n'ont été entrepris que comme devant former le complément nécessaire des *Historiens des Gaules et de la France.* Du vingt et unième volume de cette grande collection, cent quatre-vingt-treize

feuilles sont tirées ou prêtes à l'être ; il ne reste que treize feuilles en épreuves à mettre sous presse. Pour terminer le volume, il ne reste plus qu'à donner à l'imprimerie la préface, la dissertation préliminaire et les tables; la copie de la préface et celle de la dissertation pourront être livrées dans le courant de ce mois, et le travail des tables se poursuit avec activité.

« L'impression du tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France* en est restée au même point où elle était dans le dernier rapport du secrétaire perpétuel ; mais la copie de toutes les notices qui suivent la longue et difficile analyse des poëmes chevaleresques sera incessamment remise à l'imprimerie pour achever ce volume, qui terminera les annales de la poésie française au XIII^e^ siècle.

« Du supplément des *Ordonnances des rois de la troisième race*, il y a trente et un cahiers ou soixante-deux feuilles tirées ou prêtes à l'être. Le manuscrit entier du règne de Louis VI, évalué à environ quatre-vingt-dix pages, a été remis à l'imprimerie. Les documents du règne de Louis VI se trouvent entièrement imprimés ; on s'est occupé de recueillir ceux de Louis VII ; les notices déjà rédigées s'élèvent à plus de deux cents. On a livré à l'imprimerie la totalité du manuscrit, qu'on évalue à environ cinq cents pages.

« L'impression du tome VII des *Tables chronologiques des chartes, diplômes et autres pièces imprimées, concernant l'histoire de la France*, n'est pas encore commencée, mais la copie de ce volume se prépare, et déjà la valeur de six feuilles a été remise à l'imprimerie.

« Le travail préparatoire fait pendant le second semestre de 1851 pour le *Recueil des diplômes, textes et chartes des rois de France de la deuxième et de la troisième race*, a été poursuivi avec une grande activité ; on a continué :

« 1° La transcription des chartes originales et des cartulaires de la Bibliothèque nationale. Cent cinquante-trois pièces originales ont été transcrites; quatre-vingt-onze proviennent de l'abbaye de Cluny, et les autres de diverses abbayes. Trois cents autres pièces environ, tirées des cartulaires de Flavigny, de Champeaux, du Bec, d'Eu, d'Acey, de Beaupré (de Toul), de Saint-Avit, de Saint-Euverte, de l'église d'Agde, etc., ont été le produit de cette partie du travail. Par là on est parvenu, dans la série alphabétique des cartulaires de la Bibliothèque nationale, à épuiser la seconde moitié de la lettre B et les lettres C, D, E.

« Au fur et à mesure de cette transcription, l'on a également continué le double travail auquel donnent lieu, depuis l'origine de la collection, toutes les pièces qui y sont successivement ajoutées :

1° le relevé de chaque pièce sur une carte d'analyse, pour former un inventaire chronologique général ; 2° le rapport de chaque carte sur un répertoire alphabétique.

« 2° Il a été dépouillé aux archives de la Côte-d'Or quatre cent trente-cinq pièces, dont les analyses ont été rédigées par M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon. Aux archives du Puy-de-Dôme, M. N. de Wailly, mettant à profit un voyage qu'il a fait pour voir sa famille, a transcrit de sa main les diplômes carlovingiens originaux, au nombre de dix, qui se trouvent dans ce dépôt.

« 3° Un premier fascicule du recueil de l'Académie est préparé en manuscrit. Il contient les diplômes du règne de Pépin le Bref, au nombre de quarante-huit. La réunion de ce fascicule n'est encore qu'un premier travail qui sera certainement amélioré et complété, mais qui contient déjà tous les diplômes cités dans la *Table chronologique* de M. de Brétigny, et plusieurs qui n'y sont pas mentionnés. La collection Moreau, qui renferme près de dix mille pièces antérieures à l'an 1181, et que la commission a fait transcrire pour former la base de son recueil, n'a fourni que deux seulement de ces quarante-huit diplômes du règne de Pépin. »

III.

VARIÉTÉS.

Notre confrère M. Jules Marion, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la commission des archives départementales et communales, vient de réunir et de publier sous le titre de *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France* (voy. la *Bibliogr.*, n° 279), une série de notices descriptives sur les monuments de Saintes, de Cognac, d'Angoulême, de Périgueux, de Bordeaux, de Moissac, d'Auch, de Bagnères de Luchon et de Bagnères de Bigorre. Ces notices avaient déjà paru, mais en partie seulement, dans la nouvelle série de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Elles ont d'autant plus d'intérêt qu'elles se rapportent à des villes et à des monuments que M. Mérimée n'a pas visités dans son voyage archéologique à l'ouest et au midi de la France. La ville de Saintes occupe d'abord M. Marion. Il décrit successivement l'amphithéâtre, les ruines des thermes et de la chapelle Saint-Saloine, l'enceinte de la ville romaine, les belles églises romanes de Saint-Eutrope et de Sainte-Marie-des-Dames, Saint-Germain et Saint-Pierre, ancienne cathédrale rebâtie dans les premières années du

XVI^e siècle. A Cognac, il ne signale comme intéressant que le portail de l'église de Saint-Léger (XII^e siècle). Angoulême n'offre qu'un seul monument remarquable, la cathédrale de Saint-Pierre, construite en 1120, dont la description fournit à M. Marion quelques pages très-riches en détails architectoniques. L'église de Saint-André et le château des comtes d'Angoulême, aujourd'hui transformé en caserne, lui ont paru mériter seulement une courte mention. A Périgueux, la description des deux parties de la ville, la cité et le bourg, la tour de Vésone, et les églises de Saint-Front et de Saint-Étienne, l'arrêtent plus longtemps. Dans le chapitre assez étendu qu'il a consacré à Bordeaux, l'auteur remarque d'abord avec regret que les magnificences de la ville moderne y ont fait tort aux monuments du moyen âge. « A force d'entendre vanter, dit-il, l'aspect grandiose de ces quais bordés d'édifices somptueux, de ces rues d'une longueur imposante, de ces places entourées de palais, de ces promenades dont les longues avenues semblent attendre la nombreuse population d'une grande capitale, on en est presque venu, sinon à oublier complétement tout le reste, au moins à en tenir peu de compte, et à n'en parler en quelque sorte que par grâce. » M. Marion trouve cependant à signaler dans cette grande ville un certain nombre d'édifices anciens très-dignes d'intérêt. Depuis la destruction du temple de Tutèle, dont les dernières colonnes furent abattues sous le règne de Louis XIV, les ruines de l'amphithéâtre connu sous le nom de palais Gallien, sont, avec les débris de jour en jour moins considérables de l'enceinte de la ville, les seuls restes antiques que Bordeaux ait conservés. Mais les monuments du moyen âge sont plus nombreux et plus importants. L'auteur les décrit dans l'ordre suivant : « Les portes de ville, du XV^e siècle; l'église, autrefois abbatiale, de Sainte-Croix, dont les parties les plus anciennes et les plus curieuses appartiennent au style roman-poitevin du XII^e siècle, la cathédrale Saint-André, Saint-Seurin, remarquable par un charmant portail du XIII^e siècle; Saint-Michel, Sainte-Eulalie, Saint-Bruno et Saint-Paul. Amené ensuite à faire connaître l'état actuel de l'église abbatiale de Moissac, il fait précéder sa description d'une histoire étendue et très-intéressante de cette célèbre abbaye, depuis son origine jusqu'au XIV^e siècle. Les matériaux de ce travail ont été principalement fournis par le cartulaire du monastère et la chronique inédite d'Aimery de Peyrac, abbé de Moissac, mort en 1406. Le cartulaire fait partie de la collection Doat à la Bibliothèque nationale, et la chronique d'Aimery de Peyrac est conservée parmi les manuscrits latins de la même Bibliothèque, sous le n° 4991/A. Les derniers chapitres de

l'ouvrage de M. Marion sont consacrés à la description de la cathédrale de Sainte-Marie d'Auch (construite du xv^e^ au xvii^e^ siècle) et des églises de Bagnères-de-Luchon (fin du xi^e^ siècle,) et de Bagnères-de-Bigorre (xv^e^ siècle). Une table analytique des matières termine le volume.

L'*Annuaire historique du département de l'Yonne* est un des plus riches et des meilleurs recueils de documents d'histoire locale qui se publient dans les départements. On trouve dans celui de cette année (voy. *Bibliogr.*, n° 271), à la suite de toutes les indications nécessaires sur l'administration civile, ecclésiastique et judiciaire de l'Yonne, plusieurs travaux historiques dignes d'intérêt, entre autres un inventaire des archives d'Auxerre, par M. Quantin, archiviste ; une notice sur Jacques-Germain Soufflot, par M. Leclerc; une notice sur la ville et sur l'église de Saint-Lazare d'Avallon, par M. Quantin ; un dictionnaire des noms de villes, bourgs, villages, hameaux et lieux écartés du département de l'Yonne ; des biographies de Bourdois de la Motte et de M. Salgues, et un guide pittoresque de l'Yonne, par MM. G. Cotteau et Victor Petit. Ce dernier travail contient beaucoup de renseignements précieux pour l'histoire des localités. Il est accompagné de dessins exécutés avec un grand soin par M. Victor Petit.

— Nous empruntons au *Journal de la librairie* les détails suivants sur la bibliothèque du congrès américain, à Washington. « Les grandes collections bibliographiques sont rares dans les deux Amériques, et la bibliothèque du congrès, à Washington, qui vient d'être réduite en cendres, était l'une des plus considérables, bien qu'elle ne renfermât que cinquante mille volumes au lieu de ce nombre fabuleux d'ouvrages précieux que lui attribuent quelques journaux en rendant compte de l'incendie du Capitole de cette ville. La première bibliothèque du congrès fut réunie à Washington, en 1800, par MM. Michel et Galatin, alors que cette ville ne présentait encore que les proportions restreintes d'une bourgade européenne ; elle fut brûlée par les Anglais le 24 août 1814, dans les dernières et peut-être les plus glorieuses luttes de l'Union américaine contre son ancienne métropole. La bibliothèque qui a disparu dans l'incendie du mois de décembre 1851 avait eu pour premier fonds sept mille volumes qui appartinrent à Jefferson.

« La bibliothèque du congrès occupait une partie de l'étage principal du Capitole de Washington, où siégent le sénat et la chambre des députés de l'Union. Cet édifice, le plus remarquable de l'Amérique du Nord, fut construit en marbre, à deux époques différentes,

de 1792 à 1817, et de 1818 à 1830, par trois architectes dont l'Europe a retenu les noms, MM. Hallet, Tadfiel et Latrobe. Il n'a coûté, malgré la longue durée des travaux et le haut prix de la main-d'œuvre aux États-Unis, que la somme de 2 690 459 dollars, environ 14 millions de francs. Cette collection bibliographique remplissait un magnifique salon d'une longueur de trente et un mètres, sur onze de largeur et douze d'élévation. Deux rangées de colonnes d'une grande pureté de style divisaient ce salon en une nef et deux galeries, dans lesquelles était ménagée une série d'alcôves attribuées à chacune des grandes divisions bibliographiques. Ces alcôves avaient toutes une décoration uniforme ; elles étaient ornées de pilastres, et les frontons qui les couronnaient étaient peints avec un grand soin.

« Dans le milieu de la salle étaient disposées de grandes tables dont les tiroirs renfermaient une précieuse collection de gravures. La libéralité du Congrès, qui affecte chaque année à ce bel établissement une somme de 5000 dollars pour acquisition de livres de tous genres, en outre d'une autre somme de 1000 dollars attribuée spécialement à l'achat des livres de jurisprudence, ainsi que la science jointe à l'urbanité de MM. Mechan et Stelle, bibliothécaire et sous-bibliothécaire, avaient fait de la bibliothèque du congrès une des collections bibliographiques les plus curieuses et les plus attrayantes que l'on pût consulter.

« La première observation que faisait l'étranger en entrant dans cet établissement était relative à l'ordre remarquable qui règne dans les différentes divisions bibliographiques dont il est composé. Jefferson, par une disposition toute particulière de son esprit d'ordre et de sagacité, avait classé les livres de la bibliothèque du congrès américain selon un arrangement méthodique qui pût correspondre aux diverses facultés de l'intelligence humaine : mémoire (histoire), raison (philosophie, politique), imagination (poésies, littérature proprement dite, beaux-arts, etc.).

« Les collections de cette bibliothèque avaient une importance d'autant plus grande pour les Américains, qu'elles renfermaient une série complète des lois anciennes et nouvelles des différents États de l'Union. Les catalogues en furent rédigés avec beaucoup d'exactitude dans les années 1802, 1803, 1808, 1815, 1820, 1830 et 1840 ; le dernier est sous presse. Les collections particulières d'ouvrages y étaient monographiées, et ce système était fort important pour le lettré qui se trouvait pour la première fois au milieu des documents politiques si nombreux publiés par le sénat, la chambre des députés et les cours de justice des États-Unis. Cet

établissement était ouvert chaque jour pendant six heures durant la session du congrès, et, à l'époque des vacances des deux assemblées, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

« Outre les collections remarquables de la bibliothèque de Washington, on trouvait encore dans cet établissement une précieuse collection de médailles faite sous la direction du célèbre Denon, depuis 1795 jusqu'en 1815. C'était un don de Washington-Irwing au Congrès. Cette collection numismatique intéressait également la France et l'Amérique, puisqu'une partie était consacrée à la gloire de la nation française et de ses armes, tandis qu'une autre était relative aux événements principaux qui ont illustré l'Amérique et fondé sa liberté sur des bases si solides et en même temps si glorieuses. On y remarquait celle de Georges Washington, qui porte cette inscription : *Supremo duci exercituum, adsertori libertates.*

« La bibliothèque de Washington prenait chaque année des accroissements assez rapides, si l'on en croit le rapport fait au congrès par M. Sevest, le 1er janvier 1850. La ville de Paris avait, elle aussi, contribué à ces accroissements successifs. Une collection d'ouvrages, où sont retracées son histoire, ainsi que ses institutions anciennes et modernes, avait été envoyée dans la capitale de l'Union américaine. — Il est vrai que l'Union a reconnu magnifiquement le présent municipal que lui avait adressé la ville de Paris. Les cités de New-York, de Boston, de Baltimore, etc., ont adressé à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville de nombreux et bien curieux échantillons de livres publiés dans leur sein depuis le commencement de notre siècle. Ce sont les quatre mille volumes qui forment la collection américaine de la bibliothèque municipale de Paris. On remarque dans cette précieuse collection tous les documents politiques des deux assemblées, les meilleurs livres édités sur les travaux publics, la statistique, l'histoire naturelle des États-Unis, sur sa littérature et sa poésie, ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages sur la théologie, la philosophie, les sciences naturelles et mathématiques, récemment publiés dans les États qui composent la confédération américaine.»

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

267. — *Abrégé de la Statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers*; par le comte Georges de Soultrait. Caen, impri-

merie et librairie d'Hardel; à Paris, chez Derache. 1851. In-8° de 56 pages.

Extrait du Bulletin monumental, publié à Caen par M. de Caumont.

268. — *Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe;* par Henri Lepage, archiviste du département, et C. A. Georges Grimblot. Nancy, imprimerie et librairie de M^me^ veuve Raibois. In-12 de 288 pages.

269. — *Annuaire de l'Allier, pour* 1852. Moulins, imprimerie de Desrosiers. In-12 de 396 pages, plus une gravure.

270. — *Annuaire départemental du Doubs, pour* 1852. 40^e^ année. Besançon, imprimerie d'Outhenin Chalandre fils; à Besançon, chez Outhenin Chalandre. Grand in-12 de 516 pages.

271. — *Annuaire historique du département de l'Yonne*, recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale. Année 1852. Auxerre, imprimerie et librairie de Perriques; Paris, librairie de Dumoulin. 1852. In-8° de 438 pages, avec planches.

272. — *Archives de l'Art français,* recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de Ph. de Chennevières. Deuxième année. 1^re^ livraison. 15 janvier 1852. Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, librairie de Dumoulin. 1852. In-8°.

273. — *Bibliographie des Mazarinades*, publiée par la Société de l'Histoire de France; par C. Moreau. Tome III. (R.-Z.) Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Jules Renouard. 1851. In-8° de 476 pages.

274. — *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous; par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de M. W. Dukett. 2^e^ édition, entièrement refondue, corrigée et augmentée de plusieurs milliers d'articles, tous d'actualité. Paris, imprimerie de F. Didot; librairie de Michel Lévy. Tome I^er^. 10^e^ livraison. P. 721-800. (Arias-Montanus.) In-8° de 88 pages. Faux titre, titre et avis. In-8° de 8 pages. Tome II, 11^e^ livraison. (Ariéges-Artères.) In-8° de 80 pages.

275. — *Histoire de l'Harmonie au moyen âge;* par E. de Coussemaker, correspondant du Comité historique des arts et monuments,

associé de l'Académie royale de Belgique. Paris, imprimerie de Duverger; librairie de Victor Didron. In-4° de 392 pages avec planches et fac-simile.

Ouvrage divisé en trois parties : Histoire, Documents, Monuments. L'auteur traite successivement de l'harmonie, du rhythme, de la mesure, de la notation. Il publie et traduit pour la première fois divers traités du XI^e^ au XIV^e^ siècle; des odes d'Horace et de Boëce, mises en musique aux IX^e^ et X^e^ siècles. Il fait connaître également un certain nombre de chants liturgiques et de chants des morts et des sibylles; des chansons d'amour et de table, des chansons historiques, des chants sur la mort de Charlemagne et la bataille de Fontenay, etc.

276. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.* Années 1848, 1849, 1850. Marseille, imprimerie de Barlatier-Feissat. 1851. In-8° de 396 pages.

277. — *Mémoire sur Gergovia;* par le capitaine Vial, aide de camp du général Marey-Monge. Clermont-Ferrand, imprimerie de Thibaud-Landriot. In-8° de 36 pages, plus 2 planches.

278. — *Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.* Cherbourg, imprimerie de Mouchel. In-8° de 456 pages.

279. — *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France,* par M. Jules Marion, ancien élève de l'École des Chartes, etc. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin. 1852. In-8° de 146 pages.

280. — *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais,* et sur les différences de texte qui se font remarquer particulièrement dans le premier livre du *Pantagruel* et dans le *Gargantua.* On y a joint une revue critique des éditions collectives du même roman, et, de plus, le texte original des *grandes et inestimables chroniques de Gargantua,* complété, pour la première fois d'après l'édition de 1533, pour servir de supplément à toutes les éditions des OEuvres de Rabelais, par Jacq. Ch. Brunet. Paris, imprimerie de Crapelet; librairie de Potier. In-8° de 208 pages.

J. DE G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.